



(réinscription avant le 09 février 2025)

Cadre réservé au secrétariat	
Inscription envoyée	
Vérif° création fiche bénévole s/logiciel	
Envoi mail réponse au bénévole	
Cotisation réglée le	
Mode règlement cotisation	ESP / CHQ / CB

*Tout dossier incomplet bloquera la (ré)inscription du bénévole, merci de votre compréhension.
(Charte signée, bulletin d'adhésion avec le règlement)*

Ré-inscription ☐ Inscription ☐

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Profil Facebook :

Disponibilité : 1 fois/semaine ☐ 2 fois/semaine ☐ autre à préciser :

(Merci d'écrire votre mail lisiblement, afin d'être informé de la vie du refuge, des manifestations...)

Personne à prévenir en cas de problème : M/Mme :

Téléphone :

Bénévole intéressé(e) par :			
Balades chiens		Famille d'accueil chatons	
Sociabilisation, câlins, jeux avec les chats		Enquête maltraitance	
Nettoyage chatteries (dimanche matin)		Petits travaux d'entretien.	
Manifestations (collectes croquettes, paquets cadeaux, marché Noel, balades voie verte, vide-grenier...)		Autre (à préciser...) :	

- ☐ Je règle ma cotisation par **chèque** libellé SPA de Périgueux ou **espèces** ou **CB** :
 Bénévoles : **25€** Lycéens/étudiants : **10€**
 Tout bénévole à jour de sa cotisation est adhérent.

- ☐ Je signe la charte (ci-après) et je m'engage à respecter les clauses de celle-ci.

À Marsac-sur-l'Isle, le : / / 20

Le Président,

Le/la bénévole :

Hugues Meyer

CHARTRE DES BENEVOLES

(un exemplaire à signer et ramener au refuge et un exemplaire à conserver par le bénévole)

Bénévolat :

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.

Communication :

Pour se tenir informé des actualités du refuge, une page Facebook a été créée : SPA Périgueux.

Il existe aussi un groupe Facebook pour que les bénévoles puissent échanger entre eux : SPA Périgueux Bénévoles.

De plus, nous avons un site internet : spa-perigueux.org et un compte Instagram à votre disposition.

Engagement :

Le bénévolat auprès d'animaux nécessite la présence de personnes engagées qui devront venir deux fois par mois minimum au refuge. Cela permettra aux bénévoles de se familiariser avec les locaux, les animaux et d'apprendre le fonctionnement du refuge, les règles de sécurité...

Propos recueillis auprès des bénévoles présents au refuge :

« Pour moi, le bénévolat c'est donner de son temps libre à une association afin de l'aider ».

« Ce qu'on fait à la SPA c'est accueillir le public, aider à la sociabilisation des animaux ainsi que venir en aide lors des actions organisées (collectes de croquettes...) ».

« Ce que je pourrais dire aux futurs bénévoles, c'est qu'il faut être prêt à passer du temps au refuge, qu'il faut s'impliquer physiquement, sinon il est possible d'être donateur afin de venir en aide financièrement ».

Informations :

Afin de garder à jour notre liste des bénévoles, chaque année nous vous proposerons une réinscription avec la cotisation à verser avant le 09 février. Sans cela, vous ne seriez plus considéré comme bénévole et vous seriez donc sorti de notre liste. Cela nous permettra aussi d'avoir vos coordonnées à jour.

Vous pouvez vous inscrire en tant que bénévole à partir de 16 ans (avec une autorisation parentale à demander au secrétariat). La cotisation pour les bénévoles est de 25€ et pour les lycéens/étudiants de 10€ (cotisation qui peut augmenter chaque année). Vous serez d'abord bénévole « débutant », puis, une fois aguerri, bénévole « confirmé ». Lorsque vous débuterez votre bénévolat à la SPA, vous devrez entrer en contact avec les bénévoles référents (voir liste ci-jointe), et venir plusieurs fois avec l'un d'eux avant d'être autonome. Si vous le souhaitez, vous pourrez alors encadrer de nouveaux bénévoles, ou être accompagné(e) par votre enfant/petit enfant qui devra avoir au minimum 12 ans, et qui sera sous votre responsabilité au sein du refuge. Demander au secrétariat le document pour les jeunes entre 12 et 16 ans avec l'autorisation parentale à compléter. Si vous encadrez, un enfant de 12/16 ans il faudra vous présenter à l'accueil avec ce dernier afin de valider votre présence auprès des salariés de l'accueil et signer un registre spécial et déposer l'autorisation parentale.

Les animaux présents au refuge de la SPA sont des animaux avec un passé douloureux pour certains. Il vous faudra parfois être patient pour les approcher car ils ont besoin d'être en confiance pour se sentir réellement à l'aise avec une présence humaine nouvelle.

Consignes :

- o Nous vous demandons de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du refuge ainsi que le travail effectué par les employés. Heure d'été : 14H/17H30 du 01 avril au 31 octobre. Heure d'hiver : 14H/17H du 01 Novembre au 31 Mars. Nous sommes fermés tous les mardis pour la séance vétérinaire et nous sommes fermés certains jours fériés.

- o Présentez-vous et signez le registre de présence dans la salle de lavage lorsque vous arrivez et partez, afin de signaler aux employés votre présence au refuge.
- o Vous ne pouvez pas prendre de photos de nos animaux et il est formellement interdit de communiquer de quelque manière que ce soit des informations propres au refuge sans autorisation.
- o Il est interdit de fumer dans tout le refuge ainsi que dans le bois (pour des raisons de sécurité et afin d'éviter un risque d'incendie). Ne pas jeter de papier ou autres déchets dans le bois.

❖ Pour les balades des chiens :

Vous pouvez venir au refuge, de 14H à 17H30 l'été et de 14H à 17H l'hiver, tous les jours de la semaine sauf le mardi (fermé pour visite du vétérinaire) et le dimanche (jour où les balades ne sont pas autorisées mais vous pouvez aider à l'accueil du public). Merci de ramener les chiens dans leur box à 17H15 l'été et 16H45 l'hiver au plus tard. Pensez à ouvrir les portails qui accèdent au bois et vous munir d'une tenue adaptée (pas de shorts, de t-shirts trop légers), de bonnes chaussures de marche ou de protection, d'eau lorsqu'il fait chaud, d'un téléphone portable pour les balades dans le bois (pour appeler le refuge si besoin).

Numéros de téléphone du refuge : 05/53/04/16/54 (les après-midi) ou le 06/87/91/46/97 en cas d'urgence.

❖ Pour le nettoyage des chatteries :

Les horaires habituels sont de 8h00 à 12h.

Privilégiez de vieux habits, des chaussures supportant les produits de nettoyage et de désinfection.

À votre départ, pensez à récupérer vos bouteilles d'eau, vêtements..., vérifiez qu'aucun papier, qu'aucune friandise, brosse ou laisse ne traîne dans les bâtiments, dans les box, ainsi qu'à l'accueil.

Pour le bien-être de nos amis à quatre pattes, merci de respecter ces règles :

- Aucune nourriture ni friandise ne doit être donnée aux animaux dans l'enceinte du refuge. Seules les friandises pour chiens peuvent être données pendant les balades, dans le bois lors de l'apprentissage des bases d'éducation ;
- Merci de respecter les consignes affichées sur les grilles en haut des box (ex : pas de sciure, ne pas promener...) celles-ci étant mentionnées pour la santé et l'intérêt de l'animal concerné ;
- Ne pas donner de jouets en plastique ni de balles de tennis aux chiens et ne pas mettre de duvets, coussins, couettes dans leur box (risque d'occlusion intestinale),
- Lorsque vous êtes dans l'enceinte du refuge, toujours dissimuler la laisse dans vos vestes, sacs, afin de ne pas exciter les chiens qui espèrent être promenés ;
- Les dimanches, lors des journées portes ouvertes ou par temps de grosses chaleurs (à partir de 28 degrés), les chiens ne doivent pas être sortis de leur box, mais il est possible de les toiletter, de les sociabiliser ;
- Afin d'éviter qu'un chien ne s'échappe sur la route, il est exigé de rester dans la partie haute du refuge (derrière les bâtiments) et éviter de passer avec un chien devant le box des autres chiens afin de limiter l'excitation.
- Afin d'éviter les bagarres ou les accidents (morsures), le chien de retour de la promenade doit impérativement être ramené à SON box (le bâtiment et le numéro du box sont inscrits en face du box sur le mur).
- Tenir les chiens éloignés de la partie chatterie, pour ne pas occasionner de stress aux chats ;
- Merci de ramasser les déjections des chiens lorsqu'ils font leurs besoins dans l'enceinte du refuge (afin que celui-ci soit propre et accueillant) ;
- Les animaux atteints de maladies contagieuses (teigne, gale, etc..) ne doivent pas être mis en contact avec les autres animaux. Ils seront isolés jusqu'à totale guérison afin que la maladie ne se propage pas. Ils ne seront approchés que par le personnel ;
- Le secteur fourrière est interdit d'accès et il est formellement interdit de sortir les chiens sous réquisition ou sous saisie sans autorisation préalable.

Signature du bénévole